

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 27 JANVIER 2022**

DEL-2022-8

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier, à 10 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 20/1/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes MERMIER, PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme TARAGON.

MM. FRANCOIS, OBERLI.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. DEAGE, GILLET, MATHIAN, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes FORSTER, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, METRAL, PERRILLAT, POURRAZ,

MM. CHEVALLOT, DIAZ, GATINET, GIRARD, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 16

Représentés par mandat : 3

**Objet : COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURE
DU RESEAU HTA - CONVENTION D'ORGANISATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC
ENEDIS - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 11 DECEMBRE 2019**

Exposé du Président,

Le Conseil départemental et le SYANE réalisent les travaux d'aménagement de la piste cyclable et l'enfouissement des réseaux secs sur la RD 909 entre le secteur de Balmette et Glières, sur la commune de TALLOIRES-MONTMIN, dans le cadre d'un groupement de commandes.

Pour sa part, le SYANE assure la maîtrise d'ouvrage portant sur les travaux d'enfouissement des réseaux aériens.

Par ailleurs, le concessionnaire ENEDIS procède au renforcement et à l'enfouissement du réseau dit « moyenne tension HTA » sur le même périmètre, sous sa maîtrise d'ouvrage.

Afin de faciliter la conduite et la réalisation de cette opération, il est proposé que le SYANE assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement basse et moyenne tension. Pour ce faire, il y a lieu de déroger au tableau de répartition de maîtrise d'ouvrage applicable dans le cadre de contrat de concession en vigueur, par une convention particulière.

Cette convention prévoit les modalités de désignation du SYANE comme maître d'ouvrage pour le génie civil de la ligne HTA, ainsi que la répartition du financement des ouvrages.

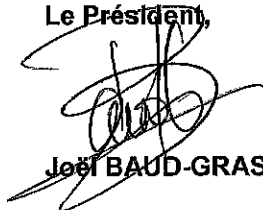
Ainsi, les travaux d'infrastructure de génie civil de réseau moyenne tension de distribution publique d'électricité, dont le montant est estimé à 30.183,35 € TTC, seront réalisés par le SYANE et pris en charge financièrement en totalité par ENEDIS.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la convention d'organisation de maîtrise d'ouvrage proposée,
2. à autoriser le Président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES A NUMERIQUE